GROUPE
CHANGER PARIS
CONSEIL DE PARIS
RÉPUBLICAINS, CENTRISTES ET INDÉPENDANTS

Conseil du 20ème arrondissement de Paris
Séance du 22 juin 2022

Question orale concernant l'occupation illégale de l'immeuble appartenant à la Croix-Rouge française, situé 48 rue Alphonse Penaud (75020 Paris)

Déposée par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20ème

Un collectif d'artistes, dénommé DSXL, occupe de façon illégale, après intrusion, et ce depuis plusieurs semaines, un immeuble appartenant à la Croix-Rouge française, situé 48 rue Alphonse Penaud, dans le 20ème arrondissement.

Dans cet immeuble, la Croix-Rouge prévoit de créer d'une part, un centre d'accueil de jour d'enfants et jeunes adolescents, âgés de 2 à 15 ans, atteints d'un trouble d'autisme, et d'autre part, un centre d'hébergement pour mineurs particulièrement vulnérables.

Dans le cadre de ce double projet, l'immeuble existant sera totalement détruit pour faire place à un immeuble neuf, les travaux devant débuter en janvier 2023.

Lors du conseil d'arrondissement du 18 mai et du conseil de Paris des 5, 6 et 7 juin, la majorité municipale « NUPES » a voté un vœu visant à autoriser « l'occupation temporaire artistique » de ce bâtiment.

Le Groupe Changer Paris a voté contre ce vœu lors de la séance du Conseil de Paris.

Il semble aujourd'hui que le collectif DSXL ne souhaite plus occuper cet immeuble pour créer un atelier d'artistes mais pour accueillir des personnes sans-abri.

Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du groupe Changer Paris du 20ème,

<u>Pose la question orale suivante</u> :

Nous demandons à Monsieur Le Maire, de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20ème :

- toutes les informations concernant les intentions réelles du collectif DSXL s'agissant de l'occupation illégale de l'immeuble du 48 rue Alphonse Penaud, 75020 Paris ;
- sa position quant à l'accueil de personnes sans-abri dans ce local.